

[francebleu.fr](https://www.francebleu.fr)

Meurtre de Lisa, 3 ans, dans l'Eure: la psychologue scolaire mise en examen pour non-dénonciation de mauvais traitements

Laurent Philippot

4-6 minutes

[Passer au contenu](#) [Passer au pied de page](#)

Jeudi 23 octobre Fête des Jean

Jeudi 23 octobre Fête des Jean

Publié le jeudi 23 octobre 2025 à 10:47 Mis à jour le jeudi 23 octobre 2025 à 11:43

Une psychologue scolaire a été mise en examen mi-septembre pour non-dénonciation de mauvais traitements sur mineur de 15 ans. Cette mise en examen intervient dans le cadre du meurtre de Lisa, trois ans, battue à mort à Conches-en-Ouche (Eure) en septembre 2023.

Elle intervenait dans l'école de Conches-en-Ouche (Eure) au moment du décès de la Lisa, trois ans, battue à mort en septembre 2023, une psychologue scolaire a été mise en examen. L'information, révélée par [le quotidien Paris Normandie](#), a été confirmée à ICI Normandie par le procureur de la République d'Évreux. *"Elle a été placée en garde à vue, puis mise en examen par le juge d'instruction, à la mi-septembre, du chef de **non-dénonciation de mauvais traitements** sur mineur de 15 ans"*, indique Rémi Coutin. La professionnelle de l'Éducation Nationale a été placée sous contrôle judiciaire et *"à ce stade, elle conteste sa responsabilité"*, conclut le procureur.

Huit personnes mises en examen

Outre la psychologue scolaire, cinq autres personnes sont déjà poursuivies pour **"non-dénonciation de mauvais traitements"**. En juillet 2024, la grand-mère maternelle de Lisa, le conjoint de cette grand-mère et la mère de son beau-père avaient été mis en examen. Le procureur de la République d'Évreux estimait que ces trois personnes savaient que Lisa était maltraitée avec *"des violences difficilement soutenables"*. [La directrice de l'école maternelle où était scolarisée Lisa, et le directeur de l'école primaire](#) où était scolarisé son frère avaient également été mis en examen pour le même chef en décembre 2023 et les deux fonctionnaires avaient été suspendus à titre conservatoire.

[La mère de Lisa et son beau-père](#), 27 et 29 ans au moment des faits, avaient également été mis en examen, pour **"meurtre sur mineur de moins de 15 ans"** et pour **"violences sur mineur par ascendant"**. La mère est également poursuivie pour privation de soins et non dénonciation. Le couple est écroué en détention provisoire en septembre 2023 et encourt la réclusion criminelle à perpétuité.